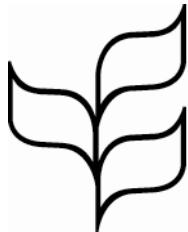




CBD

UNEP



## Convention sur la diversité biologique

Distr.  
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/COP/9/13  
29 mars 2008

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

### CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Neuvième réunion  
Bonn, 19–30 mai 2008  
Point 4.4 de l'ordre du jour provisoire\*

#### SUIVI DE L'ÉVALUATION DES ECOSYSTEMES EN DEBUT DE MILLENAIRE

*Note du Secrétaire exécutif*

#### I. INTRODUCTION

1. À sa huitième réunion, la Conférence des Parties a examiné les implications de l'étude de l'Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire et a adopté la décision VIII/9. Cette décision incitait notamment les Parties à utiliser le cadre conceptuel, les méthodologie et conclusions de l'Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire et la Conférence des Parties a prié l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et le Secrétaire exécutif de s'enquérir de diverses tâches relatives au suivi. La Conférence des Parties a également décidé d'examiner, à sa neuvième réunion, l'étude de l'évaluation des écosystèmes en début de Millénaire qui devait être menée en 2007, et la nécessité de mener une autre évaluation intégrée de la diversité biologique et des écosystèmes ainsi que des propositions visant à améliorer la disponibilité d'informations scientifiques et de conseils en matière de diversité biologique destinés à l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques.

2. En réponse à la décision VIII/9, le Secrétaire exécutif a préparé une étude de l'impact de l'Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire (UNEP/CBD/SBSTTA/12/4). L'Organe subsidiaire, lors de sa neuvième réunion, a examiné la note préparée par le Secrétaire exécutif et a émis des recommandations à la Conférence des Parties (recommandation XII/3, paragraphe 1). En outre, dans cette même recommandation, l'Organe subsidiaire a demandé au Secrétaire exécutif de (i) recueillir auprès des Parties, d'autres Gouvernements et organisations pertinentes les informations pertinentes pour mener une évaluation détaillée de l'utilisation et de l'impact de l'Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire du point de vue des parties prenantes, y compris des décideurs nationaux (paragraphe 2 a); (ii) participer à la préparation d'une stratégie pluri-institutionnelle internationale cohérente pour le suivi de l'Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire (comprenant l'examen de la nécessité d'une évaluation mondiale supplémentaire et de son calendrier) (paragraphe 2b); et (iii) procéder à un certain nombres d'autres tâches, notamment la préparation d'un inventaire de mécanismes d'inter fonctionnement et de propositions visant à accroître une application plus collaborative des mécanismes d'échange d'informations, et la promotion de dispositifs d'observation de la diversité biologique cohérents et accessibles (paragraphe 3).

\* UNEP/CBD/COP/9/1.

/...

3. En réponse à la première requête, le Secrétaire exécutif a publié la note 2007-083 du 12 juillet 2007. Sept réponses ont été recueillies (d'Australie, du Canada, d'Allemagne, du Japon, de Suède, de Trinité-et-Tobago et du Royaume-Uni). En s'appuyant sur ces communications et sur les analyses préparées par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Institut des Hautes Etudes de l'Université des Nations Unies (UNU-IAS) et d'autres sources, le Secrétaire exécutif a préparé l'évaluation de l'utilisation et de l'impact de l'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire de la section II de la présente note.

4. En réponse à la demande énoncée au paragraphe 2(b) de la recommandation XII/3, le Secrétariat a participé à une réunion de partenaires impliqués dans l'Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire cofinancée par le PNUE et l'Agence Suédoise de Développement International (Stockholm, 22-23 octobre 2007). Les participants ont élaboré un projet de stratégie de suivi à l'Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire, qui a été finalisé en tenant compte des commentaires recueillis lors d'une téléconférence qui s'est tenue le 6 février 2008. La section III de la présente note analyse cette stratégie ainsi que des propositions visant à rendre plus disponibles les informations scientifiques et les conseils en matière de diversité biologique destinés à l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, conformément à la décision VIII/9.

5. Un rapport sur les progrès en matière de réponse aux requêtes du paragraphe 3 de la recommandation XII/3 est donné à la section IV de la présente note. La section V présente un projet de décision s'appuyant sur la recommandation XII/3 de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et sur les conclusions des sections II-V de cette note.

## **II. UTILISATION ET IMPACT DE L'ÉVALUATION DES ÉCOSYSTÈMES EN DÉBUT DE MILLÉNAIRE DU POINT DE VUE DES PARTIES PRENANTES**

6. Des analyses préliminaires des impacts de l'Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire, dont il est fait état dans le document UNEP/CBD/SBSTTA/12/4, avaient indiqué une adhésion limitée aux concept et conclusions de l'Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire parmi les décideurs entre la publication des rapports relatifs à l'Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire et l'achèvement du projet. Parallèlement, l'emphase a été mise sur la nécessité d'un délai supplémentaire avant de pouvoir rendre un avis définitif.

7. Un an plus tard l'impact considérable à long terme de l'Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire sur de nombreuses Parties est de plus en plus évident, cela s'illustre notamment par l'intégration du concept de services fournis par les écosystèmes comme pierre angulaire du bien-être humain aux discours politiques et scientifiques.

8. Cette section reprend les informations disponibles sur l'utilisation et l'impact de l'Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire se fondant sur les soumissions des Parties, l'analyse préparée par l'Institut des Hautes Etudes de l'Université des Nations Unies sur l'utilisation et l'impact des évaluations infrarégionales de l'Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire et un examen des données scientifiques. Le Secrétaire exécutif continuera à recueillir des informations, conformément à la recommandation XII/3 paragraphe 2 (a) de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, et à mettre les futures mises à jour à disposition par le biais du site Internet de la Convention.

### **A. *Les gouvernements, organisations et décideurs face à l'utilisation et l'impact de l'Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire***

9. Au point (f) "Développement durable : Convention sur la diversité biologique" de l'ordre du jour, la soixante-deuxième session de l'Assemblée Générale des Nations Unies a pris note des rapports relatifs à l'Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire (A/C.2/62/L.45). Les références faites à l'Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire dans les débats relatifs à la Convention et à son objectif, à savoir la réduction significative du rythme d'appauvrissement de la diversité biologique d'ici à 2010, révèle l'influence de l'Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire sur le processus de la

Convention. Cela est davantage souligné par le nombre de décisions récentes de la Convention qui utilisent la terminologie “services fournis par les écosystèmes” (deux dans la cinquième Conférence des Parties, trois dans la sixième Conférence des Parties, six dans la septième Conférence des Parties et sept dans la huitième Conférence des Parties) et par les nouvelles orientations se fondant sur le cadre conceptuel (par ex., orientations volontaires relatives à l’évaluation de l’impact sur la diversité biologique, décision VIII/28, et les orientations consolidées relatives aux stratégies nationales de diversité biologique et aux plans d’action élaborés à la deuxième réunion du Groupe de travail sur l’examen de l’application de la Convention, recommandation WGRI 2/1).

10. L’effet majeur du cadre conceptuel de l’Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire sur le processus de la Convention est conforté par le fait que la Suède et le Royaume-Uni, dans leurs soumissions officielles, rapportent que les réflexions qui ont découlé du cadre de l’Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire permettent de mettre en pratique l’approche par écosystèmes comme principal cadre d’application de la Convention.

11. Le travail effectué par le Groupe d’examen scientifique et technique de la Convention de Ramsar a bénéficié du concours considérable de l’Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire. La neuvième réunion des Parties contractantes à la Convention de Ramsar dans la Résolution IX.1 Annexe A (Un cadre conceptuel pour l’utilisation rationnelle des zones humides et la préservation de leur nature écologique) a adopté la terminologie de l’Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire et a harmonisé son utilisation avec d’anciens documents et orientations.

12. A l’échelle nationale, l’Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire a été analysée par divers gouvernements tant pour ses implications intérieures qu’à l’international, notamment pour ce qui a trait à la coopération bilatérale et multilatérale pour le développement. Les éléments et conclusions de l’Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire ont également fait l’objet de débats parlementaires dans un certain nombre de pays (la Belgique, la nouvelle Zélande, Trinité-et-Tobago, le Royaume-Uni). Trinité-et-Tobago a publié l’évaluation infrarégionale Nord comme Rapport d’étape environnemental national. Aux Etats-Unis un projet de législation inspiré de l’Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire a été élaboré afin de mettre en oeuvre une Commission sur les Ressources mondiales, l’Environnement la Sécurité.

13. De plus, plusieurs pays rapportent analyser ou avoir d’ores et déjà initialisé des suivis aux évaluations infrarégionales menées dans le cadre de l’Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire (Japon, Suède, Trinité et Tobago) et/ou étudient le fait de mener des évaluations nationales exhaustives des écosystèmes selon le modèle de l’Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire (Angleterre, Japon, Trinité et Tobago). L’Agence européenne pour l’environnement coordonne une évaluation européenne des écosystèmes (EURECA) qui devrait être finalisée en 2012. Le Japon, qui préside actuellement le G8, propose que des évaluations nationales de diversité biologique soient également menées par d’autres pays G8+8.

14. L’impact de l’Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire est également significatif sur la façon dont les pays développent ou remanient leurs stratégies et plans d’action nationaux pour la diversité biologique (*NBSAPs*). la deuxième étude nationale du Mexique, *Capital Natural y Bienestar Humano*, utilise le cadre de l’Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire comme fondement pour certaines stratégies et plans d’action fédéraux pour la diversité biologique en cours d’élaboration ainsi que la révision du plan d’action national pour la diversité biologique. Le plan d’action national allemand pour la diversité biologique, adopté en novembre 2007, est fondé sur une analyse détaillée des implications pour le pays de l’Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire et comprend des objectifs et actions découlant de cette analyse. Le Japon rapporte que la troisième révision de la Stratégie nationale pour la diversité biologique, finalisée en novembre 2007, recourt de façon significative aux résultats de l’Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire.

15. La Banque Mondiale fait de plus en plus référence aux services fournis par les écosystèmes et au bien-être humain et un certain nombre de ses projets établit des liens explicites entre l’utilisation durable des écosystèmes de montagne et forestiers, la conservation de la diversité biologique, la séquestration du

carbone et des valeurs fondamentales associées à la lutte contre l'érosion, des dispositifs sains de distribution d'eau et de protection contre les inondations.

16. En mettant l'emphasis sur les liens entre les changements climatiques et les services fournis par les écosystèmes, et en confirmant que les changements climatiques représentent l'une des plus importantes menaces émergentes pour la diversité biologique, l'Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire a accru la sensibilisation des politiques, planificateurs et praticiens, en matière d'impact de changements climatiques sur diversité biologique, préalablement à la publication du quatrième rapport d'évaluation émis par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (IPCC). Les conclusions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat ont donc été perçues par beaucoup comme des exemples encore plus probants des conclusions tirées de l'Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire aux implications positives concernant l'élaboration des politiques.

17. La méthodologie d'évaluation, telle que proposée par l'Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire, qui compte une participation considérable et comprend une révision exhaustive de la forme, a été adoptée pour des problèmes autres que les évaluations des services fournis par les écosystèmes. Ainsi en 2007, en Afrique du Sud, une évaluation de la gestion d'éléphants a été menée en se fondant sur cette méthodologie.

#### ***B. Utilisation et impact de l'Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire sur le secteur privé***

18. Le rapport de synthèse de l'Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire relatif aux "Opportunités et défis pour le milieu des affaires" a été préparé en collaboration avec des représentants du Conseil mondial des entreprises pour le développement durable, une association mondiale de quelques 200 entreprises, ainsi que de représentants industriels des secteurs de la construction, de l'énergie, de l'alimentation et du secteur minier. 1/ Un document intitulé "Business Industry Sector Perspectives on the Findings of the Millennium Ecosystem Assessment" montre diverses approches des problèmes posés par les services fournis par les écosystèmes dans divers secteurs. 2/

19. Sur la base des rapports, bulletins d'informations et d'entretiens, il apparaît que les résultats de l'Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire sont estimés lors de la planification industrielle et des élaborations de stratégies concernant la place que devrait occuper la valeur des services fournis par les écosystèmes dans la gestion des écosystèmes ; à qui incombe les frais des services fournis par les écosystèmes et si des opportunités d'affaires sont envisageables dans le cadre de la bonne intendance de ces services.

20. Le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable (WBCSD) met notamment en oeuvre l'Initiative d'appui aux écosystèmes, un réseau de direction plurisectoriel de sociétés membres qui collaborent sur des questions et défis intersectoriels d'écosystèmes soulignés dans l'Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire. L'initiative porte sur les domaines des écosystèmes et de la bonne intendance des services fournis par les écosystèmes, la gestion et l'utilisation durables et l'atténuation de l'impact. En collaboration avec le Centre du droit de l'environnement (IUCN), le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable (WBCSD) a récemment publié un prévisionnel de marchés pour les services fournis par les écosystèmes. Le WBCSD a également lancé un programme d'audits d'Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire, menés sur plusieurs sociétés à titre d'essai.

21. Les associations sectorielles telles que le Conseil international des mines et des métaux (ICMM), reconnaissent les implications de l'Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire, l'appauvrissement de l'écosystème constitue un problème crucial en matière d'accès à la terre et du fait de l'empietètement croissant du développement de terres vierges. Les Orientations relatives aux bonnes pratiques minières et de diversité biologique préparées par le Conseil international des mines et des métaux en collaboration

1/ <http://www.millenniumassessment.org/documents/document.353.aspx.pdf>

2/ <http://www.millenniumassessment.org/documents/document.706.aspx.pdf>

avec l'*IUCN*, comprend des examens de cas relatifs au rôle des industries en matière de planification d'utilisation des terres et d'équilibre de la diversité biologique.

22. L'Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire a également influencé les autres secteurs économiques. L'Évaluation exhaustive de la gestion de l'eau des exploitations agricoles (<http://www.iwmi.cgiar.org/assessment>) a analysé les contreparties d'autres services fournis par les écosystèmes, y compris les produits et moyens de subsistance que procurent les pêches soutenues par une utilisation non-extractive de l'eau.

23. L'Institut mondial des ressources naturelles (WRI), le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable (WBCSD) et le Meridian Institute mettent en oeuvre 'une révision (industrielle) des services fournis par les écosystèmes' (ESR) visant à permettre aux sociétés d'identifier les risques liés aux affaires et les nouvelles opportunités d'affaires potentielles que constituent la dégradation de divers services fournis par les écosystèmes et à mettre en oeuvre des stratégies appropriées. 3/ L'élaboration de la révision des services fournis par les écosystèmes (ESR) était l'une des recommandations du rapport de synthèse d'Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire élaboré par le milieu des affaires.

### ***C. Utilisation et impact de l'Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire sur la communauté scientifique***

24. Les résultats de l'Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire, en qualité d'évaluation de parties prenantes multiples menée par un nombre significatif de scientifiques de diverses disciplines, ont une portée sur les scientifiques et ont influencé les leurs modes de pensées et d'enseignement. Le grand nombre d'intervenants et d'éditeurs agit en qualité de multiplicateurs tant vis à vis du cadre que de la réflexion suite à l'Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire et à ses résultats et implications.

25. Dans sa soumission de requête d'informations relatives à l'impact de l'Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire, le Canada a fourni des preuves provenant de certains scientifiques exerçant en universités, instituts de recherches, pour des services gouvernementaux et des entités gérant des écosystèmes. Tandis que nombre de ces particuliers rapportent utiliser l'Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire pour leur enseignement et la vulgarisation, elle apparaît comme étant moins considérée pour des décisions de gestion ou de contrôle sur site – excepté pour les endroits ayant fait l'objet d'une évaluation infrarégionale dans le cadre de l'Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire.

26. L'Australie a rendu compte d'activités de recherche menées par son agence scientifique fédérale, l'Organisation de la recherche scientifique et industrielle du Commonwealth (CSIRO) en vue d'apporter des éléments au processus de prise de décision. Ces éléments comprennent notamment (i) la planification de scénarios relatifs au point de captage de la Grande barrière de corail fondée sur la philosophie, la méthodologie et les résultats de scénarios de l'Évaluation mondiale et infrarégionale des écosystèmes en début de Millénaire (SGA), notamment le SGA Sud Africain; 4/ (ii) une approche de type sur-mesure pour l'évaluation des résultats des interventions politiques macroéconomiques sur cinq constituants de bien-être humain identifiés par l'Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire et l'utilisation de ressources naturelles dans les foyers Indonésiens, impliquant une recherche collaborative et un renforcement des capacités; 5/ et (iii) l'élaboration d'indicateurs génériques de bien-être pour les communautés autochtones et leur accès aux ressources naturelles dans la partie tropicale d'Australie du Nord.

27. Un nombre d'articles publiés dans des revues scientifiques ont soutenu l'approche se fondant sur le cadre de l'Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire. Le volume de recherche sur les liens entre diversité biologique, services fournis par les écosystèmes, et bien-être humain s'est accru de façon exponentielle. une analyse du nombre de citations faisant référence aux concepts principaux mis en oeuvre

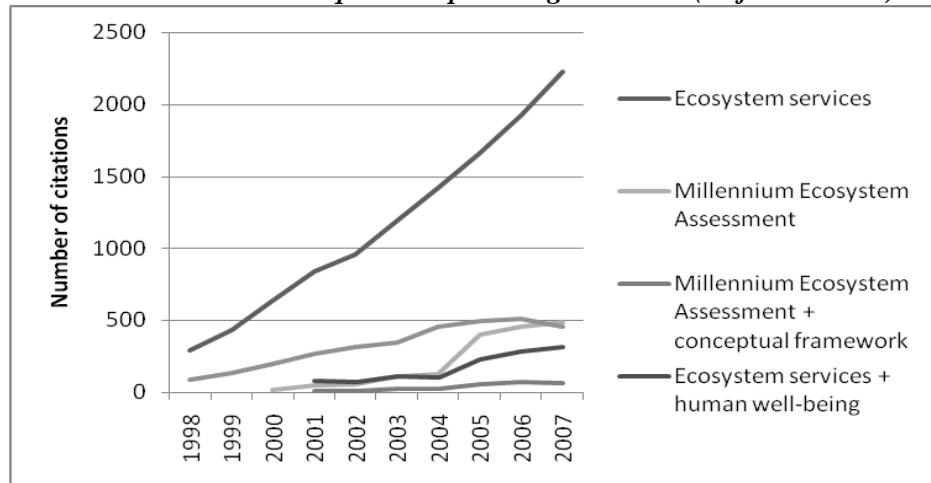
3/ <http://www.wri.org/publication/developing-corporate-ecosystem-services-review#>

4/ <http://www.csiro.au/science/ps3nv.html>

5/ <http://www.cse.csiro.au/research/IndonesianSustainability/>

ou soutenus par les Évaluations des écosystèmes de début de millénaire ou citant ses conclusions révèle une augmentation durable des articles publiés. Le nombre de publications utilisant la terminologie « services fournis par les écosystèmes », par exemple, a été multiplié par huit dans la dernière décennie (tableau 1). De nouvelles équipes de recherche ou même des instituts sont créés actuellement pour se concentrer sur les problèmes posés par l'Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire (ex le Centre : Stockholm Resilience Centre).

**Tableau 1.** *Nombre d'articles scientifiques faisant référence aux concepts clé des Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire tels que listés par Google Scholar (29 février 2008).*



**D. Utilisation et impact de l'Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire sur la société civile et les organisations non gouvernementales**

28. Un grand nombre d'organisations non gouvernementales (ONG) impliquées dans la conservation et l'aide humanitaire ont repris les messages principaux de l'Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire et les a utilisés afin de promouvoir davantage ses activités. Dans de nombreuses évaluations infrarégionales, les ONG ont représenté une force motrice, assurant la coordination, orientant l'application de l'évaluation et s'adonnant à des activités de vulgarisation. Certaines se sont avérées des outils d'élaboration visant à faciliter l'application du cadre de l'Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire, de ses méthodologies et conclusions (voir annexe II).

29. Dans leur propre évaluation, toutefois, la majeure partie des ONG impliquées dans l'Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire ne sont pas satisfaites de leurs compétences quant à l'influence significative exercée sur les politiques conséquemment aux conclusions de l'Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire. De plus, elles rapportent que les activités de vulgarisation et de suivi aux évaluations infrarégionales pâtissent des insuffisances de financement. D'autre part, l'on croit que l'élan des scientifiques et des institutions impliquées dans l'Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire est suffisant pour utiliser le cadre de l'Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire comme outil d'orientation en matière de dialogue sur les sensibilités environnementales des secteurs dont dépendent les pays à titre individuel.

**III. PROPOSITIONS D'AMELIORATION DE LA DISPONIBILITE DES INFORMATIONS SCIENTIFIQUES ET DES CONSEILS EN MATIERE DE DIVERSITE BIOLOGIQUE**

30. Comme susmentionné, l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques a demandé au Secrétaire exécutif de contribuer à une stratégie de suivi cohérente comprenant le développement et/ou le renforcement des capacités afin de fournir un conseil scientifique cohérent, dans le respect des délais et pertinent en matière de diversité biologique et de services fournis

par les écosystèmes et leur lien avec le bien-être humain, en tenant compte de la nécessité d'une autre évaluation mondiale et du délai de réalisation, des expériences des évaluations de l'évaluation des écosystèmes de début de millénaire et d'autres processus visant à améliorer l'expertise scientifique en matière de diversité biologique (recommandation XII/3 para. 2 (b) de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques). De plus, la Conférence des Parties a décidé d'examiner, à sa neuvième réunion la nécessité d'une autre évaluation intégrée de diversité biologique et des écosystèmes (décision VIII/9 para. 29) et de propositions d'amélioration de la disponibilité des informations scientifiques et des conseils en matière de diversité biologique destinés à l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, compte tenu des résultats d'autres processus pertinents, sans omettre la nécessité d'éviter la duplication d'efforts (décision VIII/9 para. 30).

#### **A. Stratégie de concrétisation, intégration et communication de l'Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire**

31. Dans la recommandation XII/3, l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques a demandé au Secrétaire exécutif de contribuer à la préparation d'une stratégie internationale pluri-institutionnelle cohérente pour le suivi de l'Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire comprenant entre autres : l'identification de moyens visant à soutenir les évaluations nationales et infrarégionales se fondant sur le cadre conceptuel de l'Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire ; considérant comment le mécanisme financier de la Convention pourrait contribuer à renforcer les capacités et soutenir l'application d'évaluations nationales et inframondiales de la diversité biologique ; tenant compte des trois objectifs de la Convention.<sup>6/</sup>

32. En réponse, le Secrétariat a participé à la préparation du *Suivi à l'Évaluation des écosystèmes de début de millénaire – Une stratégie mondiale visant à passer des connaissances à l'action* dont l'objet est d'orienter les activités entreprises par les organisations impliquées dans le processus de suivi à l'Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire, de façon cohérente et coordonnée. L'élaboration de la stratégie a été dirigée par le PNUE et a mis à contribution le FEM et de nombreuses autres organisations impliquées dans l'Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire et/ou dans son suivi. Plusieurs de ces organisations ont participé à un atelier à Stockholm les 22-23 octobre 2007 organisé par le PNUE et l'Agence Suédoise de Développement International et à une téléconférence postérieure organisée par le PNUE le 6 février 2008.

33. La stratégie comprend les éléments suivants :

(a) Elaboration des connaissances de base – identifier les lacunes en matière de compréhension scientifique qui ont géné l'évaluation de certains services fournis par les écosystèmes dans la première Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire, apporter des réponses, soutenir les évaluations infrarégionale existantes et encourager la création de nouvelles évaluations ;

(b) Intégration de l'approche par l'Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire dans la prise de décision – visant à développer et à appliquer des outils pratiques et des méthodologies de mise en application des conclusions de l'Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire sur les plans national et régional, et auprès de toutes les parties prenantes, y compris le secteur privé.

(c) Vulgarisation et diffusion – pour s'assurer que les conclusions de l'Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire parviennent à toutes les parties prenantes;

(d) Futures évaluations mondiales des services fournis par les écosystèmes – mentionnées dans la section III B ci-dessous.

---

<sup>6/</sup> La stratégie de suivi devrait également inclure la mise en oeuvre ou le renforcement de capacités visant à fournir des conseils scientifiques pertinents et cohérents sur la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes et leur rapport avec le bien-être humain, dans le respect des délais et compte tenu de la nécessité d'une autre évaluation mondiale et des délais nécessaires à son accomplissement. Ces questions sont traitées dans la section suivante.

34. Le suivi de l'Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire sera coordonné par un Groupe d'application composé de représentants d'organisations partenaires et dirigé par un Comité exécutif. Un Groupe consultatif fournira des orientations stratégiques. Des Groupes de travail thématiques se formeront et des secrétariats leur seront attribués selon les besoins. Un Secrétariat mondial sera hébergé par le PNUE En collaboration avec le PNUD.

35. L'Annexe I présente un complément d'information relative aux Objectif et aux réalisations attendues de la Stratégie. La version intégrale de la Stratégie est contenue dans le document UNEP/CBD/COP/9/INF/26.

36. En plus des examens relatifs à la stratégie de suivi à l'Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire, le Secrétariat de la Convention sur la Diversité biologique intègre actuellement des examens relatifs au cadre, aux méthodologies et conclusions de l'Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire aux nombreux ateliers de renforcement des capacités sur les stratégies et plans d'action nationaux de diversité biologique et l'intégration de la diversité biologique.

**B. Examen de la nécessité d'une autre évaluation mondiale et du délai de réalisation**

37. L'atelier susmentionné qui s'est tenu à Stockholm a tiré la conclusion suivante : une évaluation régulière de l'état de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes et des implications sur le bien-être humain serait souhaitable car (i) la première évaluation mondiale a révélé que les conséquences des modifications de l'écosystème pour le bien-être humain étaient d'ores et déjà une préoccupation primordiale en termes de développement et qu'il était prévu qu'elles se détériorent. Une évaluation régulière est nécessaire afin de fournir aux décideurs politiques une base d'informations nécessaire à l'adaptation de la gestion ; (ii) un ensemble considérable de nouvelles conclusions depuis la publication de la première Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire ; un processus régulier d'évaluation utiliserait une base de connaissances enrichie et contribuerait à son élaboration ; et (iii) des évaluations régulières se sont avérées efficientes à l'heure de rassembler la volonté politique requise pour passer à l'action.

38. L'atelier a identifié un nombre de critères souhaitables pour une évaluation subséquente. Les critères sont les suivants :

(a) le cadre conceptuel reliant la diversité biologique aux services fournis par les écosystèmes et le bien-être humain devrait servir de base à toute évaluation postérieure puisque cela s'est avéré efficient tant sur le plan du cadre analytique que sur celui de la communication des résultats aux décideurs politiques;

(b) une approche à échelles multiples est nécessaire à une évaluation efficiente des liens entre diversité biologique, services fournis par les écosystèmes et bien-être humain et pour assurer un engagement efficace des parties prenantes à tous les niveaux ;

(c) des activités de renforcement des capacités devraient être intégrées à tout processus d'évaluation ou dispositif futur visant à faciliter l'application des conclusions et méthodologies; et

(d) le processus d'évaluation devrait pouvoir bénéficier de considérables contributions intergouvernementales et provenant des parties prenantes. Les contributions intergouvernementales pourraient provenir d'une entité indépendante, par le biais de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, ou par le biais d'un autre processus.

39. Les personnes ayant participé à l'atelier ont estimé que les évaluations mondiales ne devraient pas être trop fréquentes, afin d'octroyer un délai suffisant d'application des conclusions, d'expansion de la base des connaissances, et de réalisation d'évaluations infrarégionales entre les évaluations mondiales périodiques, et compte tenu du coût des évaluations. Il a été considéré qu'un délai de sept à dix ans entre chaque évaluation était approprié, les prochaines évaluations devant donc prendre fin entre 2012 et 2015.

40. A la lumière de ces examens, la Stratégie de suivi à l'Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire, intègre un quatrième élément visant à étudier les nécessités, portée et modalités d'une

éventuelle évaluation mondiale des écosystèmes, qui viendrait compléter les processus d'évaluation existants et contribuerait à l'élaboration d'un paysage d'évaluation environnementale international plus cohérent.

**C. *Etudes relatives à un dispositif international d'expertise scientifique sur la diversité biologique***

41. Suite à la conférence sur la "Diversité biologique : Science et Gouvernance" (UNESCO, Paris, 24 au 28 janvier 2005) un examen internationale a été mis en oeuvre visant à estimer la nécessité, la portée du Mécanisme international d'expertise scientifique sur la diversité biologique et ses formes possibles (IMoSEB). Le processus d'examen, lancé début 2006, comprenait des études de cas visant à identifier les lacunes et besoins en termes d'interface relative à la politique de connaissances en diversité biologique. Ces informations ont servi aux études régionales en Afrique, Amérique du Nord, Europe, Amérique du Sud, Asie et Océanie, réalisées entre 2006 et 2007, et dirigées par un comité directeur multipartite international. Une réunion finale du comité directeur international s'est tenue à Montpellier, 15–17 novembre 2007. Les résultats de ce processus et les déclarations intégrales de cette réunion finale sont disponibles dans un document d'information (UNEP/CBD/COP/9/INF/34).

42. Les examens du Mécanisme international d'expertise scientifique sur la diversité biologique (IMoSEB) ont identifié trois catégories principales de besoins d'interface scientifique-politique : (i) en matière d'expertise scientifique indépendante; (ii) renforcement des capacités; et (iii) amélioration de la communication. Il a plus spécifiquement reconnu les nécessités suivantes :

- (a) information crédible, dans le respect des délais et accessible afin de soutenir la gouvernance en matière de diversité biologique là où elle fait défaut,
- (b) capacité d'identification et de réponse rapide aux urgences liées à la diversité biologique;
- (c) renforcement des activités scientifiques sur les plans mondial et infrarégional, à court, moyen et long terme;
- (d) augmentation des liens entre informations pertinentes et organisations ayant recours à ces informations et ;
- (e) liens entre l'interface scientifique-politique pour la science de la diversité biologique et les autres processus environnementaux et d'élaboration qui ont des répercussions sur la diversité biologique ou en dépendent.

43. Les examens ont ensuite intégré les travaux récemment entrepris lors de la préparation d'un suivi à l'Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire, et ont relevé que l'étude plus approfondie du Mécanisme international d'expertise scientifique sur la diversité biologique prendrait pleinement en considération ce travail en cours. Des études supplémentaires et urgentes ont été recommandées quant aux moyens mis en oeuvre et à l'amélioration des institutions existantes, visant à fournir une source d'information objective sur les modifications de la diversité biologique et ses impacts sur les services fournis par les écosystèmes et le bien-être humain .

44. Plus spécifiquement, concernant l'Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire, les études de l'IMoSEB ont relevé que le dispositif devrait :

- (a) se fonder sur les évaluations mondiales et infrarégionales régulières concernant l'état et les tendances de la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes et leurs répercussions sur le bien-être humain à diverses échelles spatiales et promouvoir ces études ;
- (b) entreprendre ou promouvoir des études spécifiques sur les problèmes émergents de diversité biologique importants, plus spécifiquement les problèmes transnationaux et/ou interculturels, soit en réponse à des requêtes de décideurs politiques, soit suite à des incitations scientifiques ;
- (c) fournir rapidement aux urgences relatives à la diversité biologique des informations scientifiques faisant autorité ;

(d) promouvoir l'élaboration des capacités visant à générer et utiliser les informations, méthodologies et techniques afin d'atteindre l'Objectif susmentionné,

(e) promouvoir une communication efficiente, en intégrant les résultats d'activités réalisées dans le cadre de (a), (b), et (c); et

(f) entreprendre toute autre activité conforme à son objectif selon le besoin.

45. La réunion finale a de plus invité le "Directeur exécutif du PNUE, en collaboration avec le gouvernement français ainsi que d'autres gouvernements, la Convention sur la Diversité Biologique (Secrétariat, Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et Bureaux de la COP) et les partenaires du processus d'étude de l'IMoSEB, <sup>7/</sup> à convoquer une réunion intergouvernementale avec les gouvernements et les organisations non-gouvernementales pertinentes, en intégrant les accords multilatéraux sur l'environnement pertinents, les institutions académiques et la société civile (y compris les communautés locales et les populations autochtones) afin d'étudier la mise en oeuvre d'une interface scientifique-politique internationale efficiente destinée à répondre aux objectifs susmentionnés et avec les caractéristiques suivantes :

(a) faire preuve de souplesse, être intergouvernemental mais intégrer également des parties prenantes non-gouvernementales, et se fonder sur les réseaux de scientifiques et érudits existants ;

(b) en collaboration et comme suivi à l'Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire, étudier la nécessité, portée et conditions des évaluations de diversité biologique et des modifications de l'écosystème à l'échelle mondiale ;

(c) assurer l'interaction avec d'autres processus d'évaluation pertinents ; et

(d) disposer de procédures de contrôle visant à mesurer l'efficience, utilisées dès le départ pour l'évaluation du programme, son élaboration et son maintien."

***D. Convergence stratégiques – L'Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire et IMoSEB***

46. Les résultats des processus visant à étudier le suivi de l'Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire et l'IMoSEB coïncident fortement. Les deux processus ont reconnu la nécessité d'améliorer la disponibilité des informations scientifiques. Les études régionales IMoSEB plus vastes et générales ont été à l'origine d'un soutien considérable et ont relevé l'importance de prendre en considération le suivi à l'Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire et ont souligné la nécessité d'améliorer l'interface politique-connaissances à divers niveaux y compris le renforcement de l'application des accords environnementaux multilatéraux. Les études IMoSEB ont également clairement exprimé, entre autres, la nécessité de se concentrer sur les services fournis par les écosystèmes et le bien-être humain considérant ainsi toutes les formes de savoir, y compris les connaissances traditionnelles et les connaissances du secteur privé et d'encourager les synergies entre les utilisateurs et les diffuseurs d'information.

47. Il serait important d'étudier les synergies et le chevauchement éventuels entre le suivi de l'Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire et IMoSEB et d'éviter que les deux processus et systèmes de représentation ne soient perçus comme des concurrents potentiels. Domestiquer l'énergie et les attributs des deux processus apparaît comme étant une solution très séduisante qui peut faire une différence notable en termes de disponibilité d'informations scientifiques pertinentes, impartiales, crédibles et dans le respect des délais.

<sup>7/</sup> Parmi lesquels Bioversity International, CI, CITES, CMS, DIVERSITAS, EEA, FAO, GBIF, ICSU, IUCN, Convention de Ramsar, Smithsonian Institute, TNC, UNCCD, PNUD, UNESCO, UNEP, UNEP-WCMC, la Banque Mondiale, WWF.

#### **IV. RAPPORT SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DES AUTRES TACHES DU SECRETAIRE EXECUTIF RELATIVES SUITE A LA REUNION DE L'ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET TECHNOLOGIQUES**

48. Au paragraphe 3 de la recommandation XII/3, l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques a demandé au Secrétaire exécutif d'accomplir un certain nombre d'autres tâches comprenant :

(a) Préparer, par le biais du Centre d'échange et en collaboration avec un certain nombre de partenaires, un inventaire des dispositifs d'interopérabilité existants et des propositions visant à renforcer l'application à double sens de systèmes modernes d'échange d'information ;

(b) Promouvoir l'élaboration de dispositifs d'observation de diversité biologique cohérents et inclusifs pour ce qui est de l'architecture des données, des échelles et normes, de la planification du réseau d'observation et de la planification stratégique en termes d'application, tels que le Réseau mondial de systèmes d'observation de la Terre ;

(c) Attirer l'attention des Parties et autres gouvernements sur toute orientation en matière de meilleures pratiques pour des évaluations locales, nationales ou infrarégionale intégrées ;

(d) Promouvoir et faciliter, par le biais de forums pertinents, évaluations normalisées nationales, régionales et infrarégionales des écosystèmes comme clé d'harmonisation des formats nationaux de remise de rapports.

49. Cette section présente un rapport sur l'état d'avancement de ces activités.

##### *Inventaire des dispositifs d'interopérabilité existants*

50. Le Secrétariat, le PNUE-WCMC et le Réseau mondial d'information sur la diversité biologique (GBIF) ont conjointement étudié les moyens de répondre à cette demande. Il a en premier lieu été décidé de créer un « document vivant » fondé sur l'Annexe 2 des Plans Stratégiques et opérationnels 2007-2011 du GBIF ([http://www.gbif.org/GBIF\\_org/GBIF\\_Documents/strategic\\_plans.pdf](http://www.gbif.org/GBIF_org/GBIF_Documents/strategic_plans.pdf)), qui résume d'ores et déjà sous la forme d'un inventaire détaillé les principales technologies pertinentes d'informatique en matière de diversité biologique. Les étapes postérieures seront réalisées lorsque les besoins des Parties seront mieux compris, plus spécifiquement suite aux débats lors des nombreux ateliers régionaux sur les stratégies et plans d'action nationaux sur la diversité biologique.

51. L'inventaire devrait porter sur les domaines suivants :

(a) Dispositifs visant à accomplir l'interopérabilité en intégrant des politiques, normes et outils relatifs aux données ;

(b) Exemples d'interopérabilité de données pertinentes pour la Convention, en cours et/ou accomplie ;

(c) Recommandations et orientations sur les moyens visant à accroître l'accès aux données et informations.

##### *Élaboration de systèmes d'observation de diversité biologique*

52. La nécessité de lier et de combiner plusieurs ensembles de données d'origines diverses est largement reconnue par les scientifiques spécialisés en diversité biologique. Le Secrétariat a contribué à la préparation du concept de Réseau d'observation de la diversité biologique élaboré dans le cadre du Groupe d'Observation de la Terre (GEO-BON) comme partie intégrante de l'application de l'avantage sociétal relatif à la diversité biologique du Réseau mondial de systèmes d'observation de la Terre (GEOSS). Le Réseau d'observation de la diversité biologique fournira un cadre mondial d'observation de la diversité biologique, solidement fondé sur des bases scientifiques. Il facilitera par conséquent les efforts des gouvernements et de la communauté mondiale visant à répondre à l'appauprissement de la diversité

biologique en améliorant les capacités de contrôle précis des tendances de diversité biologique et d'élaboration et de test de scénarios de réponse. Un projet de conception, préparé par le comité intérimaire du GEO-BON en janvier-mars 2008, devait être étudié en vue d'une adoption par la communauté élargie d'observateurs de la diversité biologique à la réunion du GEO à Genève, 14-16 avril 2008. (se reporter au document UNEP/CBD/COP/9/INF/36)

*Orientation sur les meilleures pratiques d'évaluation de type Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire*

53. Un certain nombre de publications et d'outils d'appui à la décision ont été préparés, ou sont en cours d'élaboration afin de fournir des orientations sur les meilleures pratiques en matière d'évaluations locales, nationales ou infrarégionales intégrées. Une liste provisoire se trouve à l'annexe II. Cette liste sera mise à jour et sera gérée par le biais du système d'échange.

*Évaluations normalisée des écosystèmes et présentation de rapports nationaux*

54. Certains des outils mentionnés au paragraphe antérieur peuvent également faciliter l'élaboration d'évaluations normalisées nationales, régionales et infrarégionales des écosystèmes. Le Secrétariat travaille en collaboration avec les partenaires test à l'application de ses programmes de travail, en intégrant d'autres accords multilatéraux, organisations internationales pertinentes et processus intergouvernementaux vers l'harmonisation et la rationalisation des présentations de rapports concernant la diversité biologique. Toutefois il est nécessaire de garder à l'esprit que les approches devraient intégrer et refléter les besoins propres à chaque pays.

## **V. PROJET DE DECISION**

55. La Conférence des Parties pourrait souhaiter adopter une décision dans les termes qui suivent :

La Conférence des Parties :

(Le texte suivant a été rédigé par l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, Recommandation XII/3, paragraphe 1)

1. *Invite* les Parties, d'autres gouvernements et organisations pertinentes à promouvoir et soutenir, par le biais de divers dispositifs, les évaluations nationales, régionales et infrarégionales intégrées des écosystèmes en incorporant selon le besoin les scénarios de réponse fondés sur le cadre et les expériences de l'Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire ;

2. *Invite* les Parties, d'autres gouvernements et organisations pertinentes, parties prenantes et communautés autochtones et locales à étudier, lors de l'élaboration d'évaluations nationales, locales et infrarégionales intégrées, à prendre en considération, le cas échéant :

(a) L'implication des parties prenantes, en intégrant les décideurs politiques locaux et nationaux, et les communautés autochtones et locales à l'évaluation;

(b) Le cadre conceptuel de l'Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire et ses principes, en intégrant les services fournis par les écosystèmes comme contribution aux Objectifs du Millénaire pour le développement ;

(c) Le caractère pertinent de l'intégration de cas d'études documentés avec la contribution des communautés autochtones et locales, en intégrant ces valeurs économiques mises en avant ainsi que les avantages non-marchands traditionnels d'une gestion durable de l'écosystème,

(d) La valeur particulière des évaluations telles que l'Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire pour le développement des capacités des participants et parties prenantes;

(e) L'utilité d'un accès libre, lorsque cela est possible, aux résultats de recherches, évaluations, cartes et bases de données sur la diversité biologique, présents passés et futurs, conformément aux législations nationales et internationales et ;

(f) La pertinence du soutien apporté à l'élaboration plus poussée de formats cohérent normalisés pour le recueil et l'intégration de données et informations relatives à la diversité biologique pour de futures évaluations et analyses;

3. *Invite* les Parties, autres gouvernements et organisations pertinentes à:

(a) Prendre note de la nécessite d'une amélioration plus poussée de la disponibilité et de l'interopérabilité des données et informations sur la diversité biologique et ;

(b) Soutenir la synergie des efforts en cours, contribuer et promouvoir cette synergie visant à numériser les données dans un format normalisé, mettre à disposition les outils de données et analytiques, et développer davantage d'outils analytiques visant à utiliser ces données dans des buts de processus politiques et de gestion ;

4. *Prend en considération* le cadre et les expériences de l'Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire lors de la préparation

(a) d'études détaillées des programmes de travail dans le cadre de la Convention conformément aux directives d'étude des programmes de travail dans le cadre de la Convention édictées à l'annexe III, décision VIII/15, comprenant une analyse de la mesure dans laquelle ces programmes de travail répondent aux services fournis par les écosystèmes ;

(b) une révision du Plan stratégique après 2010;

5. *Invite* les Parties et autres gouvernements à utiliser abondamment le cadre, les expériences et conclusions de l'Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire lors de la révision, et de l'application de leurs stratégie et plan d'action nationaux de diversité biologique, des plans de développement pertinents et des stratégies de coopération d'élaboration, selon le besoin ;

(Le texte suivant est nouveau)

6. *Demande* au Secrétaire exécutif de continuer à accomplir les tâches mentionnées dans la Recommandation XII/3 de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, selon le besoin ;

En outre, la Conférence des Parties,

*rappelant* la décision VII/9,

*réitérant que* la priorité devrait être donnée à la promotion de l'application du cadre, des méthodologies et des conclusions de l'Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire sur les plans national et autres sub-national et sur le besoin urgent de renforcement des capacités à cet égard,

*relevant* qu'il est opportun de procéder à une évaluation régulière afin de fournir la base d'informations nécessaire aux décideurs politiques pour une gestion adaptée et de promouvoir une volonté d'action politique nécessaire pour répondre à l'appauvrissement de la diversité biologique et à la dégradation des services fournis par les écosystèmes et leurs implications dans le bien-être humain,

7. *Accueille avec satisfaction* la stratégie mondiale de suivi à l'Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire visant à répondre aux lacunes en termes de connaissances, à promouvoir les évaluations infrarégionales, l'application du cadre, des méthodologies et conclusions de l'Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire, et la vulgarisation tels que dans le document UNEP/CBD/COP/9/INF/# et résumés à l'annexe 1 de cette note et *invite* les Parties, autres gouvernements, organisations pertinentes, communautés autochtones et locales et parties prenantes et *demande* au Secrétaire exécutif de contribuer activement à son application ;

8. *Accueille également avec satisfaction* les résultats du processus consultatif vers un dispositif international d'informations scientifiques sur la diversité biologique (IMoSEB);

9. *relevant* la correspondance entre le suivi de l'Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire et les résultats de la consultation de l'IMoSEB et l'opportunité de se fonder sur les deux

processus en vue de rationaliser la disponibilité d'informations scientifiques sur la diversité biologique, *accueille avec satisfaction* l'accord du Directeur exécutif du PNUE visant à convoquer une réunion intergouvernementale en vue d'étudier une interface scientifique-politique internationale efficiente de diversité biologique, les services fournis par les écosystèmes et le bien-être humain ; et *invite* ce processus, à, entre autres, proposer des moyens de fournir des informations scientifiques améliorées relatives aux intérêts de la Convention sur la diversité biologique, en tenant compte du rôle de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, pour étude par la Conférence des Parties à sa dixième réunion ;

10. *Accueille avec satisfaction* le lancement d'un Réseau d'observation de la diversité biologique, créé dans le cadre du Groupe d'observation de la Terre, et l'élaboration d'un plan d'application du réseau, comme partie intégrante de l'application du domaine de l'avantage sociétal sur la diversité biologique du Réseau mondial de systèmes d'observation de la Terre, et invite les Parties, autres gouvernements, organisations et scientifiques pertinents et autres parties prenantes pertinentes à soutenir cet effort ;

11. *Prie* le Secrétaire exécutif de continuer à collaborer avec le Réseau d'observation de la diversité biologique en vue de promouvoir des observations sur la diversité biologique en cohérence avec la structure des données, les échelles et normes, la planification du réseau d'observation et la planification stratégique de son application.

*Annexe I***SUIVI À L'ÉVALUATION DES ÉCOSYSTÈMES EN DÉBUT DE MILLÉNAIRE - UNE STRATEGIE MONDIALE VISANT A PASSER DES CONNAISSANCES À L'ACTION 8/*****Vision***

Améliorer le bien-être humain en mettant fin et en inversant la chute des services les plus importants fournis par les écosystèmes.

***But***

Les examens des services fournis par les écosystèmes sont intégrés à chaque étape des processus de prise de décision dans les secteurs public et privé.

***Objectifs stratégiques et réalisations attendues***

À partir des conclusions principales des évaluations indépendantes, quatre objectifs principaux, les réalisations attendues et activités correspondantes ont été identifiées pour la stratégie de suivi.

Les activités listées dans cette stratégie sont des activités d'ores et déjà en cours et menées par diverses organisations.

La stratégie a pour objet de fournir un cadre commun par le biais duquel les organisations exerçant dans les domaines respectifs peuvent coordonner leurs activités, mettre en place de nouvelles activités communes, collaborer, échanger des informations et partager des expériences afin de réduire les coûts de personnel et les coûts financiers liés à l'application d'une telle stratégie et d'optimiser l'impact des activités respectives.

***Objectif 1 – Elaboration des connaissances de base***

**Continuer à élaborer et améliorer les connaissances de base relatives aux liens entre diversité biologique, fonctionnement des écosystèmes, services fournis par les écosystèmes et bien-être humain, et transformer les outils d'intégration des services fournis par les écosystèmes en outils de développement et de prise de décision économique.**

**Objectif 1.1 : Identifier et répondre aux besoins en recherche visant à combler les lacunes en termes de connaissances et de données, liées aux modifications des écosystèmes et à leur gestion et au rôle d'appui au bien-être humain par les services fournis par les écosystèmes.**

**Réalisations attendues** : identification précise des besoins en matière de recherche et des lacunes en termes de connaissances et de données, actions entreprises visant à assurer l'élaboration de connaissances scientifiques supplémentaires.

**Objectif 1.2 : Développer des outils analytiques d'évaluation des modifications des services fournis par les écosystèmes causés par des facteurs tels que les changements climatiques, d'adaptation à la réduction de leur impact sur le bien-être humain, d'intégration des examens des services fournis par les écosystèmes à toutes les étapes des processus de prise de décision.**

**Réalisations attendues** : développement d'outils et de méthodologies pour une évaluation intégrée des écosystèmes, analyse économique des contreparties se fondant sur l'estimation monétaire et non monétaire des services fournis par les écosystèmes et intégration d'interventions politiques se fondant sur l'approche par l'Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire et ses conclusions.

***Objectif 1.3 : Elaboration des connaissances de base relatives aux services fournis par les écosystèmes en assurant la promotion des évaluations infrarégionales (SGAs).***

**Réalisations attendues** : Catalyser un appui supplémentaire pour les Évaluations infrarégionales existantes, et mettre en oeuvre de nouvelles évaluations infrarégionales fondées sur le cadre de l’Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire, en insistant sur les écosystèmes et régions n’étant pas couvertes convenablement par les diverses évaluations infrarégionales existantes en cours, basées sur l’Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire.

***Objectif 1.4 : Développer et promouvoir les programmes de renforcement de capacités relatifs aux services fournis par les écosystèmes et le bien-être humain qui contribuent à éduquer les générations futures de chercheurs et décideurs interdisciplinaires.***

**Réalisations attendues** : Intégration des sciences -naturelles et sociales- relatives aux services fournis par les écosystèmes à l’enseignement.

***Objectif 2 – Intégrer l’approche par l’Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire à toutes les étapes de la prise de décision***

**Promouvoir l’application systématique des examens des services fournis par les écosystèmes y compris la gestion améliorée des services fournis par les écosystèmes visant à accroître la résistance aux changements climatiques et à renforcer les bases d’adaptation à la prise de décision dans les secteurs privé et public et dans la société civile.**

***Objectif 2.1 : Renforcer les capacités des décideurs politiques en matière d’intégration des examens des services fournis par les écosystèmes y compris les mesures d’adaptation visant à accroître la résistance aux changements climatiques dans leur planification de développement et processus d’application à tous les niveaux et dans tous les secteurs gouvernementaux.***

**Réalisations attendues** : intégration des examens des services fournis par les écosystèmes à la planification de développement et aux processus budgétaires, programmes et politiques sur les plans international, régional, national et sous-national, contribuant à la réalisation du développement durable et des objectifs du Millénaire pour le développement le cas échéant.

***Objectif 2.2 : Promouvoir l’intégration des examens des services fournis par les écosystèmes aux décisions du secteur privé et encourager les affaires à jouer un rôle crucial dans l’élaboration des marchés et technologies d’appui aux services fournis par les écosystèmes et la préconisation de réformes en matière de politique publique afin d’harmoniser les incitations financières et économiques et la bonne intendance des écosystèmes***

**Réalisations attendues** : Intégration des études sur les services fournis par les écosystèmes à la prise de décision, planification de cadres et à l’élaboration de processus du secteur privé sur les plans international, régional et sous-national, dans les pays développés et en développement en incluant un plan de développement des investissements à la gestion des services fournis par les écosystèmes.

***Objectif 3 – Vulgarisation et diffusion de l’Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire***

**Diffuser les conclusions de l’Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire et son cadre conceptuel, outils et méthodologies auprès des parties prenantes pertinentes par le biais de l’élaboration d’une stratégie basée sur les médias et les outils pédagogiques.**

La vulgarisation et la mobilisation constituent le troisième domaine d’intervention de cette stratégie, en réponse au besoin de créer des groupes d’intérêt rassemblant les décideurs politiques, la société civile, le secteur privé et d’autres institutions pour soutenir les conclusions de l’Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire et apporter des réponses. Puisque les conclusions de l’Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire n’ont pas suffisamment touché de décideurs politiques, l’impact de l’Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire n’est pas encore optimal. Par conséquent, il est capital de s’assurer que les conclusions de l’Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire ainsi que les connaissances et approches mise en oeuvre par le biais de cette stratégie de suivi parviennent aux décideurs politiques.

**Objectif 3.1 : Sensibiliser par rapport à l'importance des services fournis par les écosystèmes pour le bien-être humain.**

**Réalisations attendues :** Sensibilisation quant aux conclusions de l'Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire et quant à leurs implications visant à accroître les aspirations à l'échelle mondiale, notamment auprès de publics cibles.

**Objectif 4 – Futures évaluations mondiales des écosystèmes**

**Elaborer un processus d'étude des besoins, de la portée et des modalités d'une seconde évaluation mondiale des écosystèmes éventuelle, en complétant les processus d'évaluation existants et en contribuant à l'élaboration d'un paysage international plus cohérent en matière d'évaluation environnementale.**

**Objectif 4.1 : Elaborer un processus d'étude des besoins, de la portée et des modalités d'une seconde évaluation mondiale des écosystèmes.**

**Réalisations attendues :** Création d'un projet de stratégie visant à entreprendre la seconde évaluation mondiale et soumission au Groupe consultatif de suivi à l'Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire.

**Dispositions relatives à l'application**

La stratégie sera appliquée par le biais d'un consortium d'institutions partenaires en charge d'appliquer cette stratégie mondiale. Comme cela est indiqué dans cette stratégie, plusieurs institutions partenaires élaborent actuellement un éventail important d'activités de suivi à l'Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire. Afin d'assurer la coordination et les synergies entre partenaires et activités attribuées, la structure de gouvernance relative à l'application de la Stratégie de suivi à l'Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire, les propositions d'organisation sont les suivantes :

- Le groupe d'application du suivi à l'Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire** sera composé de représentants des institutions partenaires engagées dans l'aide à l'application de cette stratégie. Le partenariat sera ouvert. Le groupe sera co-présidé par le PNUE et le PNUD et il coordonnera l'application de la stratégie et assurera la promotion des programmes conjoints parmi les partenaires. Dans le cadre de la stratégie des agences pilotes pour diverses activités deviendront membres du Groupe d'application.
- Le Comité exécutif** sera composé de certains membres du Groupe d'application, et se réunira lors de réunions intersessions visant à contrôler l'application de la stratégie pour le compte du Groupe d'application. Le Comité sera dirigé par les mêmes co-présidents que ceux du Groupe d'application, révisera les activités en cours et assurera la coordination fonctionnelle de la promotion des agences partenaires. L'un des co-présidents des secrétariats attribués aux divers groupes thématiques (voir ci-dessous) deviendra également membre du Comité.
- Le Groupe consultatif de suivi à l'Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire** sera plus représenté, par des représentants des Secrétariats de l'Accord multilatéral sur l'environnement, des gouvernements, des ONG, le secteur privé, la communauté des donateurs et des membres au sens large. Le Groupe fournira des services de conseil stratégique auprès du Groupe d'application, établira des liens avec les parties prenantes, engagera et soutiendra une gamme importante d'activités de vulgarisation et d'appels de fonds, et assurera la direction scientifique, technique et politique ainsi que la vraisemblance des initiatives. Le Groupe sera co-présidé par deux membres élus par consensus des membres.
- Les groupes de travail thématiques** organisés par domaine d'activités (ex. lacunes en matière de recherche, évaluations infrarégionales, intégrations, estimation économique, vulgarisation etc.) seront formés et on leur attribuera des secrétariats selon besoin et au moment opportun afin de faciliter les échanges d'information et des enseignements tirés et afin d'assurer la coordination fonctionnelle.

- Le PNUE en collaboration avec le PNUD hébergera le **secrétariat mondial** dont l'objet est de soutenir le Groupe de suivi à l'Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire, le Comité exécutif et le Groupe consultatif de suivi à l'Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire, afin de promouvoir et d'encourager la coordination et les échanges d'information entre les partenaires, et de faciliter la coordination et les échanges d'information entre les divers groupes de travail thématiques.

La mobilisation des ressources est un autre aspect important des dispositions relatives à l'application. De nombreuses activités de suivi à l'Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire sont actuellement entreprises par certaines institutions partenaires et sont souvent financées par des donateurs par le biais de dispositions directes bilatérales, et la nécessité d'élaboration d'une stratégie de mobilisation des ressources est forte. Dans le cadre du Groupe consultatif de suivi à l'Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire, une stratégie de mobilisation des ressources destinée aux activités de suivi à l'Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire sera élaborée en étroite consultation avec les agences bilatérales et multilatérales de donateurs, les fondations et le secteur privé, qui fourniront des orientations relatives aux activités d'appels de fonds auprès des agences partenaires.

*Annexe II***ORIENTATION RELATIVE AUX MEILLEURES PRATIQUES AYANT TRAIT AUX ÉVALUATIONS INTÉGRÉES SUR LES PLANS LOCAL, NATIONAL OU INFRARÉGIONAL**

- Évaluation des écosystèmes en début de millénaire. 2003. Ecosystèmes et bien-être : Un cadre à l'évaluation. Island Press
- Programme des Nations Unies pour le développement et l'Université des Nations Unies. 2006. Les écosystèmes & le bien-être humain : La conduite et l'utilisation des évaluations intégrées—Manuel de formation disponible sur <http://www.unpei.org/Knowledge-Management/ecosystemassessments.asp>
- Janet Ranganathan, Frances Irwin. 2007. Assainir le capital naturel : Un programme d'action visant à encourager les services fournis par les écosystèmes. World Resources Institute, Washington. <http://www.wri.org/publication/restoring-natures-capital#>
- Janet Ranganathan, Ciara Raudsepp-Hearne, Nicolas Lucas, Frances Irwin, Monika Zurek, Karen Bennett, Neville Ash, Paul West. 2008. Services fournis par les écosystèmes: Guide destiné aux décideurs politiques. World Resources Institute, Washington, 80 p. <http://pdf.wri.org/ecosystem services guide for decisionmakers.pdf>
- InVEST: La valorisation intégrée des services fournis par les écosystèmes et des conciliations optimales. Méthode <http://www.naturalcapitalproject.org/InVEST.html> (disponible dès le 6 février 2008).
- Programme des Nations Unies pour l'environnement - Centre mondial de surveillance pour la conservation. En cours de préparation. Manuel d'évaluation des écosystèmes (lancement prévu lors du Congrès mondial 2008 de la conservation)
- Programme des Nations Unies pour l'environnement et partenaires. En cours de préparation. Manuel d'évaluation des écosystèmes. Devrait être publié fin 2008.

-----